



MOUTIER ROZEILLE INFOS

Bulletin d'informations municipales n° 20

Le mot du Maire

Chers habitantes et habitants de Moutier Rozeille,

Enfin, l'aménagement foncier arrive à son terme ! A cette occasion il me semble nécessaire de faire le point de la situation pour les nouveaux habitants et un rappel pour les autres sur cette opération qui dure depuis plus de 15 ans.

Depuis la demande faite par les exploitants agricoles et approuvée par le conseil municipal le 24 janvier 1997 puis actée par arrêté préfectoral en août 1998, ont suivi, en 1999, les études d'aménagement, l'enquête sur le mode d'aménagement, le financement et le périmètre avec leur conclusion en 2000, fixant les modalités d'exécution qui ont été suivies jusqu'à ce jour :

Entre 2002 et 2003, classement des terrains suivi d'une enquête publique et d'un examen des réclamations par la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF).

De 2004 à 2006, élaboration de l'avant-projet, avec consultation des propriétaires (réunions par village ou zone), ratifié par la CCAF.

De 2006 à 2008, enquête publique, dépôt des réclamations et examen par la CCAF.

En 2011 élaboration du projet parcellaire et des travaux connexes avec étude d'impact environnemental qui se conclut par une enquête publique avec examen des réclamations par la CCAF en 2013.

Depuis le 16 décembre 2013 le préfet a apporté la touche finale de la procédure en signant l'arrêté préfectoral ordonnant le dépôt en mairie du plan définitif, constatant la clôture des opérations et autorisant la réalisation des travaux connexes. Depuis quelques temps vous sont remis les relevés de cadastre fixant le nouveau parcellaire et valant acte provisoire de propriété.

Nous en sommes désormais à la dernière étape qui va consister à réaliser les travaux nécessaires à la création des pistes et des accès à chaque parcelle, l'arrachage et la plantation de haies et le franchissement des cours d'eau.

A cette fin, nous avons créé un groupement de commande avec le Conseil Général pour lancer l'appel d'offre qui nous permettra de sélectionner la ou les entreprises qui vont effectuer les travaux.

Tout ceci doit se terminer impérativement fin 2014 afin que chacun puisse accéder à sa propriété, que les agriculteurs puissent continuer de travailler et surtout pour que nous puissions bénéficier des subventions européennes qui nous sont accordées.

Le montant prévisionnel des travaux pour la commune s'élève à environ 184 000 € hors taxes financé, comme décidé en 2000 par le conseil municipal, par la commune grâce à un emprunt que l'état de nos finances nous permet largement de supporter au vu du faible taux d'endettement par habitant.

Pour terminer, je vous présente, avec l'ensemble du conseil municipal, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

*A bientôt, votre Maire
Jean Paul BURJADE*

Conseil municipal du mardi 13 novembre 2012

1) Remplacement d'un membre titulaire de la commission communale :

Suite au décès d'un propriétaire forestier, membre titulaire de la commission communale d'aménagement foncier, il est nécessaire d'élire un nouveau membre. Deux candidatures sont parvenues en mairie et il est donc procédé à une élection à bulletin secret. A la majorité des voix, Monsieur Bertrand PAULY est déclaré membre titulaire de la commission communale en tant que propriétaire forestier.

2) Renouvellement du contrat pour l'agence postale communale :

Le contrat de Madame Annie GESSET arrivant à échéance, il est décidé, à l'unanimité, de reconduire ce contrat pour six mois.

3) Réalisation d'un emprunt :

Les dépenses conséquentes dues aux effondrements des murs de soutènement de l'école et du cimetière nécessitent la réalisation de l'emprunt de 29500€ prévu au budget. Cet emprunt est contracté auprès du Crédit Agricole pour une durée de 5 ans à un taux fixe de 2,6%.

4) Aménagement foncier, agricole et forestier

Devant les nombreuses réclamations, Monsieur le Maire propose de réunir la commission travaux élargie à l'ensemble du conseil municipal tous les Jeudis à 20H30 pour une étude sur plan et tous les Samedis à 14H00 pour une étude sur le terrain et ce jusqu'à épuisement des réclamations.

Conseil municipal du jeudi 22 novembre 2012

1) Dossier Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2013 :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la demande de DETR concernant la réfection des murs de soutènement du cimetière et autres. Le montant total des travaux est estimé à 60563,30 € TTC qui induirait une subvention de 25319,10 € soit un autofinancement de 35244,20 €.

2) Questions diverses :

Réalisation de bancs pour l'église :

Une proposition de réalisation des bancs (8 bancs) par les élèves du Lycée des Métiers du Bâtiment pour un montant de 385,00€.

Pylône TDF relais TELECOM du ministère de l'intérieur :

Monsieur le Maire expose le problème du pylône TDF dont l'entretien des abords est à la charge de la commune. M AUGRAS viendra chiffrer l'abattage des arbres d'une part et d'autre part l'abattage et l'exploitation du bois.

Conseil municipal du vendredi 25 janvier 2013

1) Remplacement de la secrétaire de mairie :

Pour remplacer notre secrétaire de mairie pendant son arrêt de travail, il est décidé de faire un contrat de 20H00 par semaine à Madame Annie GESSET sans date limite de fin. Afin d'assurer, quoiqu'il arrive, la continuité du service public rendu par la mairie, le conseil municipal décide de créer un poste de secrétaire (adjoint administratif de 1^{ère} classe) à compter du 01 mai 2013 permettant d'embaucher à titre provisoire une personne susceptible de suppléer les absences de Madame MOJAL puis de prendre sa succession lors de son départ à la retraite.

2) Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers que la réforme fixant la semaine scolaire à 4,5 jours entrera en application à la rentrée scolaire 2013, mais il pourra demander le report de son application à la rentrée 2014. L'association des maires de France a négocié un report de cette décision au 31 mars 2013.

En concertation avec les enseignants et les parents d'élèves, les maires du RPI devront se prononcer prochainement.

Conseil municipal du mardi 12 février 2013

Examen des réclamations suite à l'enquête publique sur l'aménagement foncier agricole et forestier.

Au cours de cette séance, en présence de Monsieur FANTHOU de la direction départementale des territoires et de Monsieur DELRIEU, géomètre, 68 réclamations concernant le parcellaire et les travaux connexes des périmètres dit « classique » et « routier » ont été examinées.

Conseil municipal du jeudi 14 mars 2013

1) Démission du conseil municipal de Monsieur Marc MESSELIER :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission pour raison de santé de Monsieur Marc MESSELIER. Il précise que dans le contexte actuel (Aménagement foncier, départ à la retraite de deux des employés de la commune, organisation du temps scolaire suite à la réforme, réduction des subventions et des dotations, montée en puissance de la nouvelle communauté de communes, etc.), il lui est difficilement possible de se passer d'un second adjoint.

Après échange et vote, Monsieur Lionel CHEMIN est élu 2^{ème} Adjoint. Son expertise sera précieuse dans le cadre de l'aménagement foncier. Ce dernier précise qu'il renonce aux indemnités d'élu.

2) Réforme des rythmes scolaires :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires et de la position du conseil d'école qui réunit les trois maires du RPI, le représentant de l'éducation nationale, les professeurs des écoles du RPI et les représentants des parents d'élèves. Après échange le conseil municipal décide de reporter la mise en place de cette réforme à la rentrée 2014.

Conseil municipal du mardi 09 avril 2013

1) Demande d'autorisation d'exploitation de la carrière FAYOLLE :

Monsieur le Maire résume les différentes réclamations des riverains de l'exploitation FAYOLLE puis propose de donner une suite favorable à l'extension de la carrière avec les réserves suivantes :

Il propose d'exiger que les riverains (Le Thym et Confolent) soient informés au plus tard la veille des tirs de mines,

Il propose d'exiger un effort conséquent dans le traitement des poussières liées à la carrière et au chemin de desserte. L'arrosage doit donc se faire sur l'ensemble des voies empruntées par les véhicules sur l'emprise totale de la carrière.

Il propose d'obtenir une confirmation de l'absence de danger résultant des tirs de mines en raison de la proximité du barrage des Combes.

2) Questions diverses :

Point sur les travaux :

Les travaux suivants ont été réalisés en 2012 :

Mur de soutènement de la mairie, caniveaux de la cour d'école, menuiserie des classes et des pièces du premier étage, reliure de registres, achat d'un lave vaisselle à la cantine, menuiserie de la Gare, murs de soutènement du cimetière, vestiaire et local de l'employé communal, salle d'attente de la Mairie, mise aux normes électriques de l'église, travaux de voirie divers et installation des radars pédagogiques.

Il reste à réaliser la sécurisation devant l'établissement VIDEIX qui a été budgétée mais non réalisée suite à une erreur de procédure avec le Conseil Général.

Convention avec le Conseil général :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il vient de recevoir un projet de convention réactualisé entre la commune et le conseil général en ce qui concerne les traversées d'agglomération.

Conseil municipal du jeudi 11 avril 2013

1) Approbation des comptes de gestion 2012, vote des comptes administratifs et affectation des résultats :

Après lecture, les comptes de gestion et les comptes administratifs sont soumis à l'approbation du conseil municipal sans la présence de Monsieur le Maire. Les différents comptes (Principal, Assainissement et CCAS) sont approuvés à l'unanimité des personnes présentes ainsi que l'affectation des résultats.

2) Vote des taux d'imposition 2013 :

Compte tenu de la crise économique et de l'effort qui est demandé aux ménages, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

3) Vote des budgets 2013 :

Le Maire souligne l'excellent travail de préparation fait par Madame Annie GESSET (en l'absence de notre secrétaire de mairie) et par les personnes présentes à la réunion de préparation avec la Trésorerie.

Cette année, l'effort porte sur les désordres des murs de soutènement et sur la voirie en raison des conditions climatiques des deux derniers hivers.

Le budget principal 2013 s'équilibre pour la section de fonctionnement en recettes et dépenses à 373 272€ et en investissement à 255 012€.

Le budget assainissement s'équilibre en exploitation à 10 870€ et en investissement à 6 835€. Le budget CCAS de 1 676€ est reconduit.

Les subventions suivantes sont accordées :

EMALA : 100 € 00

COMICE AGRICOLE : 219 € 50

AMICALE : 850 € 00

Les principaux travaux envisagés :

Réfection des murs du cimetière (60 564€), la voirie (21 642€), la réfection des salles de classe (6 702€) et l'équipement de la salle des fêtes (4 456€).

3) Questions diverses :

Le conseil municipal décide, dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, de recruter une personne pour deux mois afin de procéder au rangement et au nettoyage des différents locaux de la commune et pour assister l'employé communal dans l'entretien de la voirie.

Conseil municipal du jeudi 30 mai 2013

1) Travaux de voirie et utilisation du FDAEC 2013 :

Suite à l'étude réalisée dans le cadre de la convention ATESAT, les travaux retenus par le conseil sont la VC11 entre la RD982 et le village de Lachaud, le passage à niveau sur la VC11 et la voirie du lotissement dans le bourg.

2) Affectation des amendes de police 2013 :

Le montant de 236€ concernant les amendes de police est affecté à l'acquisition de matériel pour la mise en sécurité de la voirie.

3) Reconduction de la convention ATESAT :

Le Maire conformément à l'avis du conseil municipal a écrit à la préfecture pour demander le renouvellement de cette convention. Il précise qu'il est nécessaire d'avoir une délibération du conseil municipal pour approuver cette reconduction.

4) Reconduction de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement

Le conseil décide de reconduire cette convention pour un coût annuel de 229,87€/an

5) Adhésion des communes de LEPAUD et d'EVAUX les BAINS au SDIC

Le conseil décide d'approuver l'adhésion des communes citées en objet au syndicat intercommunal pour le développement de l'informatique communale.

Conseil municipal du mardi 11 juin 2013

Maîtrise d'ouvrage pour le périmètre routier dans le cadre de l'aménagement foncier, agricole et forestier de la commune de Moutier Rozeille :

Le Maire donne connaissance de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage demandée par le conseil général pour les travaux connexes à l'aménagement foncier, agricole et forestier, consécutif au projet d'aménagement de la route départementale n°990 entre « La seiglière » et La Clide ». Après explication et échange, le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention qui confie au Département le soin d'assurer une maîtrise d'ouvrage unique sur les travaux d'aménagement routier et ceux de l'aménagement foncier, agricole et forestier.

Le Maire précise ensuite que, concernant les travaux connexes du périmètre classique, il est urgent de monter le dossier d'appel d'offre pour le choix de la maîtrise d'œuvre. Pour ce périmètre, la maîtrise d'ouvrage est conservée par la

commune. Le Maire propose de saisir l'état pour que ce dossier puisse être exceptionnellement réalisé dans le cadre de la convention ATESAT.

Concernant les deux périmètres, le Maire propose un groupement de commande. Le lancement de la consultation des entreprises serait effectué par le conseil général. La commune serait représentée à la commission d'appel d'offre pour le choix des entreprises.

Conseil municipal du mardi 30 juillet 2013

1) Fusion des communautés de communes Aubusson-Felletin et Plateau de Gentioux :

Le Maire rappelle au conseil municipal que les élus communautaires échangent depuis plusieurs mois sur l'avenir des périmètres intercommunaux. Un projet de nouvel espace intercommunal se constituerait autour de la fusion de la communauté de communes du Plateau de Gentioux et de la communauté de communes Aubusson-Felletin incluant les communes de Gioux, Croze et Saint Sulpice les champs et excluant la commune d'Ars.

Cette fusion d'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) permet à des communes contiguës de rejoindre ce nouveau périmètre répondant ainsi au critère relatif à la continuité territoriale.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de périmètre d'une nouvelle communauté de communes comprenant 26 communes.

Le Maire précise ensuite que le conseil municipal doit se prononcer sur le projet de composition du conseil communautaire de la nouvelle communauté de communes, tel que suit, étant précisé que le nombre et la répartition des sièges sont fixés en fonction de la population selon les modalités suivantes :

De 0 à 500 habitants : 1 siège

De 501 à 1000 habitants : 2 sièges

De 1001 à 1500 habitants : 4 sièges

De 1501 à 2000 habitants : 6 sièges

De 2001 à 2500 habitants : 8 sièges

De 2501 à 3000 habitants : 10 sièges

De 3001 à 3500 habitants : 12 sièges

De 3501 à 4000 habitants : 14 sièges

Au-delà : un siège supplémentaire par tranche de 1500 habitants.

Les communes associées bénéficient d'un siège supplémentaire.

2) Demande d'inscription au PDIR (Plan départemental des itinéraires et de la randonnée) :

Dans le cadre de la mise en place d'une charte départementale de la randonnée, le conseil général demande la mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.

A cet effet, il est nécessaire de transmettre une délibération actualisée pour :

- Demander l'inscription des chemins concernés.
- Conserver à ces sentiers un caractère public et ouvert, praticable toute l'année.
- Donner délégation au Maire pour signer les conventions de passage.

3) Dissolution du syndicat primaire (Syndicat intercommunal d'électrification de Néoux-Aubusson) et transfert de l'actif, du passif et des propriétés au syndicat départemental des énergies de la Creuse (SDEC) :

Le conseil municipal décide, dans le cadre de la réforme territoriale visant à réduire le nombre de syndicats intercommunaux et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes :

- a) La dissolution du syndicat primaire (Néoux-Aubusson) ainsi que le transfert de son actif, son passif et ses propriétés éventuelles.
- b) La demande d'adhésion au SDEC.
- c) L'approbation des modifications statutaires du SDEC.

4) Proposition d'installation d'un deuxième pylône sur le site de Forest

A la demande de Monsieur le Maire et après accord des conseillers, cette question a été rajoutée à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une proposition de l'entreprise ITAS pour installer un deuxième pylône sur 150 m² de terrain sur le site de Forest.

Deux propositions :

- 1) La location annuelle du terrain (800€00 et 250€00 par opérateur) pour une période de 12 ans.
- 2) L'acquisition du terrain pour la somme de 7000€00

Après échange et sous réserve que le Maire se renseigne auprès des services de la préfecture sur le sérieux de la démarche de cette entreprise, le conseil municipal se prononce pour une location annuelle.

Conseil municipal du mardi 27 août 2013

Examen des dernières réclamations relevant de la commune dans le cadre de l'aménagement foncier, agricole et forestier.

Monsieur Jean Luc FANTHOU, Chef du pôle Environnement et Développement Rural à la Direction Départementale des Territoires de la Creuse fait part aux conseillers de la modification de limite communale et des diverses réclamations relevant de la commune dans le cadre de l'aménagement foncier, agricole et forestier.

Conseil municipal du mardi 15 octobre 2013

1) Point de situation de rentrée :

a) Travaux en investissement :

Dans les restes à réaliser de l'année 2012, il reste la sécurisation du bas de la route de la Vallée. Les travaux devraient débuter dans les jours à venir.

Dans les travaux 2013, sont réalisés à ce jour : La réfection des salles de classe, l'achat d'un lave-linge et d'un sèche-linge, la réfection de regards pour les eaux pluviales, les bancs de l'église, les murs (et portail) du cimetière, les travaux de voirie (Route de Lachaud, lotissement, Passage à niveau, La Grave), l'électricité et la plomberie de la salle des fêtes.

Restent à réaliser : L'équipement de la salle des fêtes (plonge + hotte), la faïence de la salle des fêtes, le mur de soutènement de l'ancienne route de la Gare et la mise aux normes du coffret de commande des cloches.

b) Aménagement foncier, agricole et forestier :

La commission départementale se réunit demain. La consultation pour la maîtrise d'œuvre a été fructueuse. La demande de subvention au conseil général est achevée avec une réponse favorable. La demande de subvention FAEDER est prête à être envoyée dès la signature de l'arrêté préfectoral.

c) Divers :

L'association « Clinique de la Croix Blanche » est en cours de liquidation et suite à la réunion de la commission départementale, l'autorisation d'exploitation de la carrière « Fayolle » est prolongée pour 30 ans.

2) Dénomination de la nouvelle intercommunalité et choix du siège social :

a) Dénomination de la nouvelle intercommunalité :

Après échange, le conseil municipal se prononce sur la dénomination « CREUSE GRAND SUD ».

b) Choix du siège social de la nouvelle intercommunalité :

Après échange, le conseil municipal choisit de fixer le siège social de la nouvelle communauté de communes à AUBUSSON.

3) Ouverture des plis suite à l'appel d'offre concernant la maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux connexes à l'opération d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier :

Monsieur le Maire procède, en présence de l'ensemble du conseil municipal régulièrement convoqué, à l'ouverture des plis. Il propose ensuite aux conseillers de se réunir, avec un court préavis, dès la signature de l'arrêté préfectoral pour le choix de l'entreprise en tenant compte du règlement de consultation.

4) Dotation d'équipement des territoires ruraux 2014 (DETR) :

Monsieur le Maire précise que compte tenu du contexte lié à l'aménagement foncier, agricole et forestier, il est difficile d'investir dans un autre domaine que celui de la voirie. Après échange le conseil municipal autorise le Maire à effectuer le montage du dossier.

5) Réflexion sur la réforme des rythmes scolaires et les transports :

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal sur l'actualité liée à cette réforme. L'ensemble du conseil municipal est conscient des enjeux financiers et organisationnels que la commune devra relever. Deux réunions à venir, à la sous-préfecture le 21 octobre et à Guéret, le 16 novembre prochain.

6) Vente de concession au cimetière communal :

Monsieur le Maire expose la réglementation en vigueur et demande aux conseillers de se prononcer sur l'opportunité de la modifier. Après échange, le conseil municipal se prononce sur le transfert de l'intégralité des produits de la vente de concession au budget principal de la commune.

7) Questions diverses :

Le projet de rénovation du lavoir du Bourg par l'association « Bâti et Savoir Faire » est annulé suite à un nombre insuffisant de candidats.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a autorisé le LMB de Felletin à effectuer un relevé patrimonial de l'église et de la façade de l'ancienne poste.

Conseil municipal du mardi 07 Novembre 2013

Choix de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement foncier, agricole et forestier du périmètre dit « classique ».

Le choix ne pourra pas avoir lieu ce soir car une société a fait une offre anormalement basse. Un courrier sera adressé aux sociétés pour expliciter la mission « Direction de l'exécution des travaux » de manière à s'assurer du bon déroulement des travaux (détails des honoraires par rapport aux horaires affectés à cette mission). Ce courrier fait apparaître aussi des précisions sur l'ampleur des travaux et les attentes de la collectivité. La réponse à ce courrier permettra une analyse plus fine des dossiers de chaque entreprise.

Conseil municipal du mardi 19 Novembre 2013

Choix de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement foncier, agricole et forestier du périmètre dit « classique ».

Le conseil municipal après lecture des courriers et des éléments transmis par les sociétés ayant répondu au marché approuve à l'unanimité les notes données aux candidats et est favorable au choix de la société CAD Expert pour un montant de 28000€ HT. CAD expert a réalisé plusieurs opérations d'aménagement foncier et présente toutes les garanties en terme d'expérience sur ce type de dossier.

Demande d'avance de la part de financement du CG 23

Le conseil municipal est favorable à la demande d'avance sur la part de financement du conseil général pour le périmètre classique dans le cadre de l'aménagement foncier.

Achat d'un défibrillateur.

Le conseil municipal est favorable à l'achat d'un défibrillateur automatique et portable, avec les électrodes pédiatriques. La maintenance de cet équipement sera assurée par un contrat.

Conseil municipal du jeudi 19 Décembre 2013

Aménagement foncier : Création d'un groupement de commandes.

Monsieur le Maire donne lecture d'un rapport explicatif et propose de constituer un groupement de commande avec le Conseil général. Il se propose ensuite comme représentant de la commune pour siéger à la commission d'appel d'offre et après échange propose Monsieur Lionel CHEMIN comme suppléant.

Questions diverses

a) Extension du régime indemnitaire accordé à la filière technique.

Le conseil municipal décide d'étendre ce régime à la filière administrative dans les mêmes conditions.

b) Autorisation relative aux crédits anticipés pour 2014.

Le conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent avant le vote des budgets 2014.

c) Monsieur le Maire, afin de préparer le budget 2014, demande aux conseillers de faire le point des travaux qu'il serait nécessaire d'entreprendre dans leurs différents secteurs. En effet, il envisage de doubler l'emprunt lié à l'aménagement foncier au profit de la voirie et des désordres existants dans les villages.

d) L'après-midi des aînés initialement prévu les 12 ou 19 janvier 2014 est repoussé au samedi 15 février 2014 à 14H00, ce sera ainsi l'occasion de fêter les 100 ans de Madame LE HELLO (née le 13 février 2014).

La vie de la commune

Depuis le dernier Moutier Rozeille infos, nous avons la joie de vous annoncer :

La naissance de Noé BIGOURET le 13 Novembre 2012 au foyer d' Olivier et de Daphné, habitants de « La Côte Ribière ».

La naissance d'Anaé CHINCHAUD le 02 Mai 2013 au foyer de Gérald et d'Amandine, habitants de « Lachaud ».

La naissance de Madi FRONTIERE BOEHM le 12 Septembre 2013 au foyer de Mickaël et de Marie, habitants du « Moulin de Bordessoulle ».

La naissance d'Axel LECOUR le 02 Octobre 2013 au foyer de Xavier et de Sylvie, habitants de « Forest ».

La naissance d'Eloina RENIMEL le 08 Octobre 2013 au foyer de Régis et de Maria, habitants de « La Côte Ribière ».

La naissance de Malo DESRET le 19 Novembre 2013 au foyer de Hubert et de Valérie, habitants de « La Clide ».

Nous adressons nos sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur à toutes ces familles !

Nous avons aussi le plaisir de vous annoncer :

Le mariage de Jérôme BRETON et de Katie TRONCHE le 20 juillet 2013, habitants de « Rozeille ».

Le mariage d'Alice LEMAIGRE et d'Emilie TEYTON le 07 septembre 2013, habitantes du «Martineix ».

Le mariage de Guillaume CHASSAIN et de Maéva ANDRADE le 14 septembre 2013, habitants de « Chauveix ».

Nous souhaitons tous nos vœux de bonheur et nos sincères félicitations à ces nouveaux couples.

Nous déplorons aussi, les décès de :

Monsieur Martial SAINTRAPT, habitant de « La Prade », le 16 février 2013,

Madame Elizabeth PRADELLE, propriétaire dans le Bourg, le 21 mars 2013

Monsieur Jacques TOURADE, habitant du Bourg, le 11 avril 2013,

Monsieur Albert TRUNDE, habitant des « Brugerettes », le 10 juin 2013,

Madame Jeanne MERY née NAUDIN, habitante du « Martineix », le 24 juin 2013,

Madame Simone FLOURY née BLONDOR, habitante du Bourg, le 24 juillet 2013,

Madame Jeanne BATIME, habitante de « Larbre », le 12 septembre 2013,

Madame Madeleine GRELLET née CHARPEAUD, habitante de « Saint Hilaire », le 07 octobre 2013,

Madame Micheline THEVENARD, habitante de « Côte Ribière », le 20 novembre 2013,

A leurs familles, nous adressons nos très sincères condoléances.

Les associations de la commune

❖ Anciens élèves de l'école de Moutier Rozeille :

Contact : La présidente, Madame Gisèle ROUSSET au 05 55 66 82 25

Activités à venir :

Voyage à Bourges, le mardi 06 mai 2014 avec l'UNRPA d'Aubusson

❖ Les artistes de La Rozeille :

Contact : La présidente, Madame Rose NABLANC au 05 55 83 84 05

Activités à venir :

Fête du Handicap « Handic'Art », le mardi 27 mai 2014

❖ RANDO NATURE :

Contact : Le président, Monsieur Roland DEUILLARD au 05 55 83 88 45

Activités à venir :

Randonnée le troisième dimanche de chaque mois, contacter le président pour connaître la destination. Participation : 2€00

❖ TOPGYM :

Contact : La présidente, Madame Christiane PAULY au 05 55 66 30 35.

Les séances ont lieu le lundi soir à 18H15 dans la salle des fêtes. (Hors vacances scolaires). L'ambiance est très conviviale et bien sûr, sportive.

Venez essayer, les premières séances sont offertes.

Activités à venir :

Soirée « Fondu frites » le samedi 31 mai 2014

❖ ACCA :

Contact : Le président, Monsieur Jean-Claude CLAUDAUD au 05 55 66 36 34

Activités à venir :

Repas ACCA, le dimanche 02 mars 2014

❖ Parents d'élèves « Chabat d'entra les p'tits loups » :

Contact : L'association est provisoirement en sommeil

Assemblée générale le mardi 11 février 2014 pour l'élection d'un nouveau bureau.

❖ Comité des fêtes de Moutier Rozeille :

Contact : La présidente, Madame Marie-Claude CASSIER au 05 55 66 84 19

Activité à venir :

Fête de la Saint Jean, le samedi 21 juin 2014

Pour contacter votre maire

Sur rendez-vous : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10H00 à 12H00.

Par courriel :

mairie.moutierrozeille@orange.fr

Site internet : <http://www.moutierrozeille.fr> Case « **Contact** »



ELECTIONS MUNICIPALES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

Ce qui va changer

> Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

> Qui peut voter lors des élections municipales ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

> Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Le mode de scrutin ne change pas. Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

> Si vous souhaitez être candidat, une déclaration de candidature est obligatoire.

Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature à la préfecture ou à la sous-préfecture avant le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.

Il est recommandé de prendre connaissance du *Mémento à l'usage des candidats dans les communes de moins de 1 000 habitants* publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur. Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir.

<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>

> Ce qui est nouveau :

1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter
2. Déclaration de candidature obligatoire
3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections